

**ARRETE N° A 03/2024  
PORTANT ALIGNEMENT (F129 F130 F616)**

Le Maire de la Commune de ST MICHEL SUR SAVASSE

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande du propriétaire des parcelles F129 F130 et F616, demeurant 40 Chemin du Moulin à Huile 26750 ST MICHEL S/ SAVASSE, concernant l'alignement des parcelles cadastrées F129 F130 et F616 et situées 40 Chemin du Moulin à Huile – 26750 ST MICHEL S/ SAVASSE à la voirie communale,

Vu la Carte communale et en l'absence de plan d'alignement,

Vu l'état des lieux réalisé par le propriétaire et le représentant de la commune, en date du 10 octobre 2023 et avec l'assistance d'un géomètre (cabinet Geometri situé 20 Chemin de l'artisanat 26540 MOURS ST EUSEBE)

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'alignement de la voie communale appelée Chemin du Moulin à Huile au droit du propriétaire des parcelles F129 F130 et F616 est défini par la ligne matérialisant la limite fixée par le cadastre conformément au plan de délimitation ci-joint.

**ARTICLE 2 :** Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme. Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun BP 1135 38022 GRENOBLE Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou publication.

**ARTICLE 6 :** Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

**Pour copie conforme  
Fait à St Michel sur Savasse le 8 janvier 2024,**

**Le Maire  
Pierre COLOMB**



PLAN DE DELIMITATION  
Echelle: 1/500

Commune de SAINT MICHEL SUR SAVASSE  
Section F n°616-617

La Commune de Saint-Michel-sur-Savasse:

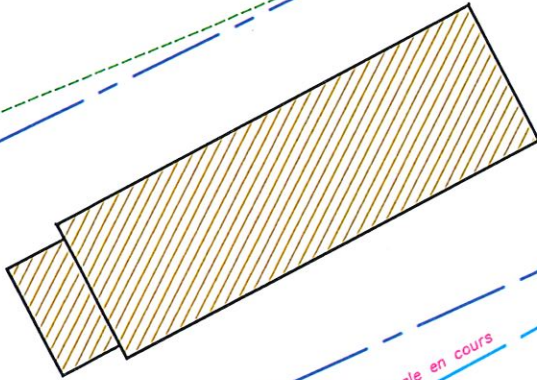
" LES BESSAUDS "



F n°132

F n°831

Chemin



division cadastrale en cours  
76.84

F n°616

F n°617

F n°130-4a40ca

F n°129-130-616-617  
M. ROGNIN Christian

M. et Mme ROGNIN  
Christian

F n°129

F n°829

Pour copie conforme:

Réf 100-390B  
OCTOBRE 2023

du

Moulin

Huile



**GEOMETRI**

Selarl de Géomètre-Expert  
20, Chemin de l'Artisanat,  
Zone Artisanale

26540 MOURS SAINT EUSEBE  
04 75 02 76 18 - sarl.geometri@wanadoo.fr